



VILLE DU PRADET

## APPEL A CANDIDATURE : Allée des Artisans - Electro Garden Party 2021

### I. Identification de l'organisme qui lance l'appel public à candidatures :

Mairie du Pradet, Hotel de ville, Parc Cravéro, avenue 1ère DFL 83220 LE PRADET

### Identification de l'évènement pour lequel les professionnels candidatent :

Electro Garden party 2021 – Jeudi 29 juillet de 15h00 à 00h00 – nombre de personnes attendues : 4000 personnes.

### II. Objet du titre d'occupation :

Proposer au public une allée dédiée aux artisans créateurs durant la manifestation dite « Electro Garden Party ». Ainsi, l'appel à candidature à attribuer porte autorisation d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droit réel pour permettre l'installation de professionnels exerçant une activité d'artisanat dans le Parc Cravéro durant la manifestation précitée. L'appel à candidature est uniquement pour la vente sur place d'objets, vêtements, accessoires et bijoux artisanaux confectionnés uniquement par le détenteur du stand.

### III. Caractéristiques principales

**Date et durée d'exécution :** L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public entre en vigueur à compter du Jeudi 29 juillet 2021 à 9h00 jusqu'au 30 août 2021 à 1h00 du matin. L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public ne pourra en aucun cas se poursuivre postérieurement. La vente au public sera autorisée uniquement de 15h00 à 23h45.

**Implantation et superficie :** la parcelle mise à disposition des professionnels sélectionnés se situe dans l'enceinte du Parc Cravéro, avenue 1ère DFL, 83220 LE PRADET.

Elle sera mise à la disposition des professionnels à partir du Jeudi 29 juillet à 9h00 et devra être complètement opérationnelle le jeudi 29 juillet 2021 à 15h00.

Cette parcelle est d'une superficie de 3ML par 2 mètres de profondeur, pour chaque exposant.

**Types d'objet mise à la vente :** Les Professionnels s'engagent à vendre uniquement des objets, bijoux et vêtements de leur confection. Aucun revendeur ne sera accepté.

**Thème de l'évènement :** Garden Party – Bohème chic

**Contrainte logistique et réglementaire :** Les professionnels sont dans l'obligation de procéder au rangement et à la désinstallation de leur stand le soir même. Les Professionnels sont dans l'obligation de tenir leur stand et donc d'assurer une présence continue sur toute la durée de l'évènement.

### Contrainte esthétique et matériel technique :

1. Les professionnels s'engagent à recouvrir leur stand (table et mobilier de vente) d'une nappe en tissus de couleur claire, de préférence blanche.
2. Les professionnels s'engagent à prévoir et fournir un éclairage suffisant pour leur stand ainsi qu'une rallonge électrique.
3. Les professionnels s'engagent à ne pas installer de parasol promotionnel ou tous autres objets mentionnant l'identité d'une marque ou d'un label dont les droits ne lui appartiennent pas.

**Droit de place** : 100,00 € (cent euros) pour un module de 3 mètres linéaire par 2mètre de profondeur.

**Règlement du droit de place** : Uniquement par chèque à l'ordre du trésor public joint à la fiche de candidature dûment complétée en annexe 1.

**Les candidats seront notés sur 20 points selon les critères énoncés ci-dessous :**

**1) Valeur technique : 20 points**

- Sous-critère 1 : Diversité et qualité des produits (6 points)
- Sous-critère 2 : Rapport Qualité / Prix (8 points)
- Sous-critère 3 : Pertinence des produits par rapport au thème demandé (2 points)
- Sous-critère 4 : Esthétique du stand (4 points)

**Le candidat devra développer ces sous-critères sur la base d'une note technique synthétique.**

**Les candidats ayant obtenu les cinq meilleures notes au classement final seront retenus.**

**Nombre de professionnels retenus in fine par la Ville du Pradet : 5**

**IV. Documents à fournir :**

- Une lettre de candidature signée par la personne habilitée à engager l'entreprise précisant le mètre linéaire Souhaité, le détail des produits proposés, en y intégrant les prix, ainsi que l'ensemble des besoins techniques : (puissance en KW )
- Une Carte d'activité non sédentaire
- Une photo du stand et/ou objets mis à la vente
- Une attestation d'assurance responsabilité civile valide,
- Une pièce d'identité du gérant ou représentant de l'entreprise.
- L'annexe 1 dûment complété
- Le chèque de règlement de droit de place

**VI. Renseignements supplémentaires** : pour obtenir de plus amples renseignements sur les conditions pratiques, administratives et tarifaires d'occupation, les professionnels intéressés peuvent s'adresser par mail à : [cabinet-elus@le-pradet.fr](mailto:cabinet-elus@le-pradet.fr)

**VII. Envoi des dossiers** : les dossiers devront être envoyés par e-mail à l'adresse

[cabinet-elus@le-pradet.fr](mailto:cabinet-elus@le-pradet.fr) au plus tard **le 21/07/2021 à 17h00**. Tout dossier incomplet ou hors délai ne pourra pas être retenu.

**Date de publication du présent avis : 12/07/2021**

**VIII. Examens des Dossiers** : Les candidatures seront examinées lors de la commission d'analyse des offres constituées des membres organisateurs de l'évènement. Les professionnels seront avisés de la décision de la commission au plus tard le **23/07/ 2021**.